



Je réalise des travaux de rénovation énergétique dans mon logement

Je peux bénéficier :

- d'une aide à hauteur de 25% du montant des travaux HT, dans la limite de **3 000 €** et d'un bonus de **1 000 €** en cas de revenus très modestes ;
- d'un accompagnement du Département pour mobiliser les autres aides existantes et définir les travaux les plus pertinents avec « Corrèze Rénovation Énergétique ».
- Résidence principale (bâti de plus de 15 ans)
- Diagnostic de performance énergétique E, F, G ou vierge.
- Travaux d'isolation renforcée sur les combles et/ou les rampants, les murs extérieurs, les planchers, les sols, les menuiseries et la VMC
- Exigence de résultat énergétique (étiquette D à minima) après travaux
- Minimum d'investissement : **10 000 € HT**
- Intervention d'un professionnel RGE

LE SAVIEZ VOUS ?

30% de la déperdition thermique viennent de la toiture.
25% viennent des murs et **13%** des fenêtres.

Une isolation renforcée pour des économies réelles sur votre budget !



J'installe un appareil de régulation du chauffage pour ajuster ma consommation

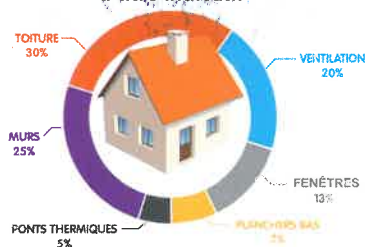
Je peux bénéficier d'une aide forfaitaire de **200 €**.

- Résidence principale (propriétaire ou locataire)
- Système de régulation et de programmation du chauffage (au degré près)
- Radiateur électrique de dernière génération: inertie, connecté...
- Minimum d'investissement : **400 € TTC**
- Intervention d'un professionnel ou autoréalisation

LE SAVIEZ VOUS ?

Grâce au petit matériel de régulation, vous pourrez programmer (y compris à distance) la température de votre logement en fonction de votre présence/absence. Une façon de gaspiller moins d'énergie et donc d'obtenir des économies rapides et significatives sur votre facture !

Sources de déperdition de chaleur à titre indicatif



Je m'équipe d'un chauffe-eau thermodynamique de dernière génération

Je peux bénéficier d'une aide forfaitaire de **300 €**.

- Résidence principale (propriétaire ou locataire)
- Minimum d'investissement : **600 € TTC**
- Intervention d'un professionnel RGE

LE SAVIEZ VOUS ?

Cet appareil permet de réduire par 2 ou 3 sa consommation énergétique par rapport à un chauffe-eau classique !



LE SAVIEZ VOUS ?

Jusqu'à **75%** de réduction pour la production d'eau chaude grâce au chauffe-eau solaire.

Une pompe à chaleur géothermique a une efficacité **25%** supérieure aux pompes à chaleur classiques.



J'équipe ma toiture de panneaux photovoltaïques

Je peux bénéficier d'une subvention de **1 000 €** pour la pose et d'un bonus de **500 €** pour l'installation d'un stockage sur batterie.

- Résidence principale
- Panneaux d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc
- En autoconsommation et sans revente de surplus
- Minimum d'investissement : **5 000 € HT**
- Intervention d'un professionnel RGE, QualiPV ou AQPV

LE SAVIEZ VOUS ?

Les panneaux peuvent couvrir jusqu'à **¼** de la consommation électrique d'un foyer de 4 personnes !

Je m'équipe d'un chauffe-eau solaire ou d'une pompe à chaleur géothermique

Je peux bénéficier d'une subvention de **1 000 €**.

- Résidence principale
- Chauffe-eau solaire individuel / pompe à chaleur géothermique verticale ou horizontale
- Minimum d'investissement : **5 000 € HT**
- Intervention d'un professionnel RGE